

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

Objet : Signature d'une convention entre la ville de Sceaux et la Métropole du Grand-Paris relative au programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation »

Séance du 23 mars 2023

Convocation du 17 mars 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois mars à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le dix-sept mars se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, MM. Patrice Pattée, Christian Lancrenon, Mme Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Monique Pourcelot par Mme Chantal Brault,
M. Philippe Szykowski par Mme Liliane Wietzerbin

Etait absent :

M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 23 mars 2023

OBJET : Signature d'une convention entre la ville de Sceaux et la Métropole du Grand-Paris relative au programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation »

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Florence Presson,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris du 21 octobre 2022 lançant le programme Quartiers Métropolitains d'Innovation,

Vu la délibération du conseil de la Métropole du Grand Paris du 14 février 2023 désignant les communes lauréates de ce programme,

Vu sa délibération du 16 octobre 2021 approuvant la feuille de route pour le quartier des Blagis,

Considérant que la Métropole du Grand Paris déploie auprès de ses communes une stratégie d'innovation afin de répondre aux grands enjeux des transitions, climatiques entre autres, de la zone urbaine dense,

Considérant que la Métropole du Grand Paris a lancé, avec Paris&Co, agence de développement économique et d'innovation de Paris et de la Métropole, le programme « Quartiers Métropolitains d'Innovation » permettant aux communes une opportunité de résoudre leurs problématiques urbaines, s'appuyant sur le soutien de la Banque des Territoires et de l'agence d'attractivité Choose Paris Région,

Considérant que la ville de Sceaux, terreau de nombreuses innovations, a souhaité être accompagnée pour expérimenter sur son territoire des solutions innovantes au profit de ses citoyens, et afin de participer à la dynamique métropolitaine, et a pour cela proposé sa candidature dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Quartiers Métropolitains d'Innovation »,

Considérant que la ville de Sceaux a été retenue au sein de la première promotion de lauréats de cet appel à manifestation d'intérêt,

Considérant que dans le cadre de ce projet, la commune bénéficiera de tests de solutions d'innovation urbaine en étant guidé dans le processus, de l'expertise des partenaires Paris&Co, opérateur du programme, Choose Paris Région et de la Banque des Territoires, et de l'opportunité de profiter de ce programme pour procéder à du marketing territorial,

Considérant le projet de convention d'engagement au titre du dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation », qui définit les modalités d'engagement des deux parties, annexé à la présente,

Après avoir délibéré, à la majorité (1 vote contre : M. Xavier Tamby) ; M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Fabrice Bernard) ne participent pas au vote.

APPROUVE la convention d'engagement au titre du dispositif « Quartiers Métropolitains d'Innovation », avec la Métropole du Grand Paris qui entrera en vigueur à sa signature et prendra fin en juin 2024.

AUTORISE le maire à la signer.

PRECISE que cette convention ne génère aucune dépense pour la Ville.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séance



Milypa Quin

Hoanp